

d'actions, cet arrangement ayant été fait avec la conviction que par là les actions seraient plus fermes et acquerraient une plus-value sur les marchés, quoiqu'un concours de circonstances défavorables ait empêché la réalisation de ces espérances et que la compagnie n'ait pu obtenir le capital nécessaire par la vente de son stock; et que nous reconnaissons la nécessité de rechercher avec le plus grand soin quels seraient les meilleurs moyens de prévenir tout retard dans le grand but à atteindre: l'achèvement rapide du chemin de fer.

Que nous partageons le plaisir exprimé par Son Excellence de pouvoir nous dire que l'exploitation de la partie terminée du chemin de fer prouve de la manière la plus évidente la solidité de cette œuvre comme entreprise commerciale, et sa grande valeur pour le Canada.

Que nous croyons avec Son Excellence que le trafic sur le chemin de fer Intercolonial, qui a été beaucoup plus considérable qu'en aucune année précédente, sans ajouter aux charges du pays, est une preuve satisfaisante du développement continu du commerce entre l'Est et l'Ouest du Canada.

Que nous examinerons volontiers l'arrangement provisoire conclu avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, à l'effet de garder l'embranchement de Pictou et d'acquiescer le chemin de fer de prolongement vers l'Est jusqu'au détroit de Canso, que Son Excellence nous dit devoir être soumis à notre approbation.

Que nous remercions Son Excellence de vouloir bien nous informer que les comptes du dernier exercice nous seront soumis. Que nous serons bien aises d'y voir que les dépenses ont été considérablement moindres et les recettes plus considérables que les estimations; que l'excédant dépasse celui de toute année précédente, et que les revenus de la première moitié de l'exercice en cours, nonobstant les importations considérables de la dernière saison, nous donnent raison de conclure que les prévisions budgétaires pour cet exercice seront suffisamment réalisées.

Que nous examinerons respectueusement le budget de l'année prochaine qui doit nous être soumis, et que nous avons tout lieu de croire avoir été préparé en vue d'une sage économie.

Que Son Excellence peut être certaine que nous donnerons tout le soin et l'attention nécessaires à la considération des questions qu'Elle a mentionnées et de toutes autres matières concernant les intérêts publics qui pourront nous être soumises.

M. BELLEAU : M. l'Orateur, la tâche qui m'est dévolue de proposer à la considération de cette Chambre l'adoption de l'adresse en est une qui, il me semble, aurait dû et devrait toujours être confiée à l'un des honorables membres de cette Chambre à qui l'expérience de la législation passée donnerait toutes les connaissances nécessaires pour pouvoir traiter les matières qui sont devant vous comme elles mériteraient de l'être. Il me semble que, dans un jeune pays comme le nôtre, où l'on vient à peine de jeter les bases d'une nouvelle organisation politique, il appartiendrait surtout à un des vieux vétérans de notre politique, à l'un de ceux qui ont tracé les grandes lignes de notre constitution, de venir devant vous et de vous expliquer comment la législation que l'on demande à ce parlement se rattache à la législation passée, à vous en expliquer la véritable portée, et à vous en faire comprendre le caractère. Il me semble que cette tâche ne devrait pas être dévolue à un jeune député qui, comme moi, apparaît pour la première fois dans cette enceinte.

Cependant, M. l'Orateur, je comprends parfaitement qu'il ne m'appartient pas, au début de ma carrière politique et à mon entrée dans cette enceinte, de critiquer un vieil usage qui a presque toujours été respecté et qui doit avoir quelque part sa raison d'être. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté la tâche difficile qui m'a été confiée, convaincu que je suis que si je ne puis vous instruire par mon expérience, j'aurai l'avantage au moins de vous édifier par la bonne volonté que j'ai mise à accepter ma part des devoirs qui me sont imposés comme l'un des membres de la représentation nationale.

Le document qui est soumis à notre considération, M. l'Orateur, contient des matières qui peuvent être rangées dans trois catégories de sujets différents: d'abord, il contient une revue rétrospective de la législation passée, dont il nous fait connaître le résultat sur la condition générale de notre pays. En deuxième lieu, il contient un exposé des sujets qui devront être soumis à notre considération, sujets qui peuvent être divisés en deux classes: d'abord, sujets qui se rattachent principalement à la position matérielle du pays,

et ensuite, sujets qui se rapportent à la condition morale et intellectuelle de la population.

Le premier sentiment que je trouve exprimé dans le discours de Son Excellence, est aussi celui que cette Chambre doit se faire un devoir d'exprimer au nom du pays: c'est la satisfaction que nous éprouvons de la nomination du nouveau gouverneur général, appelé à présider aux destinées du pays pendant les quelques années qui vont suivre. En nommant Son Excellence le marquis de Lansdowne à cette charge importante, la couronne d'Angleterre nous a donné une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle porte au développement matériel du pays. Le choix des hommes les plus distingués qui ont occupé dans la mère-patrie des positions élevées, nous donne la mesure de l'intérêt que nous porte le gouvernement impérial et du désir qu'il a que le progrès matériel de notre pays marche de pair avec le progrès matériel du Royaume-Uni.

Avant de laisser ce sujet, je crois qu'il est de mon devoir, et qu'en le faisant je suis l'écho de cette Chambre et du pays, de remercier notre ex-gouverneur général, le marquis de Lorne, de l'intérêt tout particulier qu'il nous porte en Angleterre aujourd'hui.

Pendant l'administration si fructueuse qu'il a faite des affaires du pays, le marquis de Lorne a pris les moyens de s'identifier avec nos intérêts, de connaître nos ressources et nos besoins, et maintenant qu'il est rendu dans la mère-patrie, je vois qu'il semble consacrer tous ses efforts et toute son énergie à faire connaître sur ce continent les progrès de notre pays et à déterminer le surplus de la population européenne à venir s'établir parmi nous. Je l'en remercie au nom de cette Chambre et au nom du pays. Le temps est bien choisi pour commencer cette propagande. Il vient de se tenir à Londres une exposition universelle de pêcheries dans laquelle notre pays a trouvé une occasion toute particulière et toute spéciale de faire connaître ses ressources. Cette exposition, ouverte au mois de juillet dernier, a duré pendant cinq mois. Vingt-cinq nations y ont pris part. Elle fut ouverte par le prince de Galles en personne, ce qui montre l'intérêt considérable que la couronne d'Angleterre portait au développement non-seulement de ses colonies, mais au développement des industries du monde entier.

Près de 40,000 personnes ont assisté à l'ouverture et plus de 4,000,000 l'ont visité pendant sa durée. M. l'Orateur, dans une exposition aussi considérable, au milieu d'un concours aussi nombreux, c'est un grand plaisir et un grand honneur pour nous d'apprendre que le Canada est sorti de ce concours avec le troisième rang. Les médailles d'or et d'argent que nous y avons gagnées, n'ont pas été, il est vrai, aussi nombreuses que celles obtenues par les États-Unis; mais ceci s'explique par le fait que les Américains ont figuré à l'exposition et comme nation et comme individus. Pour cette raison, le nombre des médailles données a été plus considérable en faveur des États-Unis, mais je crois que l'opinion publique s'accorde à dire que l'exposition canadienne, dans son ensemble comme dans ses détails, a été supérieure à celle de nos voisins de l'autre côté de la ligne.

Si l'on songe, M. l'Orateur, que nous avons un matériel valant au delà de \$3,000,000 engagé dans cette industrie, que nous avons une population d'environ trente mille personnes exploitant nos pêcheries, et possédant près de 800 vaisseaux et plus de 11,000 bateaux-pêcheurs; si nous considérons que cette industrie rapporte au pays un revenu annuel de \$6,000,000 à \$8,000,000, nous comprendrons toute l'importance et toute la nécessité de travailler à son développement, et j'ose espérer que le résultat de nos efforts sera de faire connaître à l'extérieur la valeur de nos pêcheries et en même temps d'améliorer la condition morale, intellectuelle et matérielle de nos pêcheurs canadiens.

Je crois, M. l'Orateur, qu'il est de mon devoir, avant de laisser ce sujet, d'adresser des compliments et des félicitations à l'honorable ministre de la marine et des pêcheries